

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Docamin Decklack Komp. A

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Docamin Decklack Komp. A**
Liste des pièces F 7050; F 6562; F 6563; F 6564; F 6565; F 7052; F 7053; F 9841

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes 208
Peinture selon la fiche technique no.
Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

*classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

*Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE R10 Xn; R20/21 R43 Xi; R36/38 N; R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Reaktionsprodukt: Bisphenol-A-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <= 700, xylène, butane-1-ol

*Valeurs H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Docamin Decklack Komp. A

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

Valeurs P

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H332: Nocif par inhalation.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
Reaktionsprodukt: Bisphe- nol-A-Epichlorhydrinharze mitdurchschnittlichem Mo- lekulargewicht <= 700	No. CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8	Xi; R36/38 R43 N; R51-53	25.0 - 50.0 pds %
		Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	
xylène	No. CAS: 1330-20-7 No.-CE: 215-535-7 No.-Index: 601-022-00-9	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	10.0 - 25.0 pds %
		Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H332 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Irrit. 2; H315	
butane-1-ol	No. CAS: 71-36-3 No.-CE: 200-751-6 No.-Index: 603-004-00-6	R10 Xn; R22 Xi; R37/38-41 R67	2.5 - 10.0 pds %
		Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 ; H302 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	
Toluol	No. CAS: 108-88-3 No.-CE: 203-625-9 No.-Index: 601-021-00-3	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20-65 Xi; R38 R67	< 2.5 pds %
		Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation Veiller à un apport d'air frais.
Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.
N'employer ni solvants, ni diluants.
Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Eviter ce qui suit :Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme.
Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage

Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.
Température de stockage conseillée : 5-22 °C
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Xylène (tous les isomères)

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,5 mg/l	B	b	Xylol	14
2 g/l	U	b	Methylhippur-(Tolur-)säure	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	2(II)	100	440	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv.
Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Source
MAK	H	4x	50	221	100	442	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Source
1,5 g/g créatinine (874 µmol/mmol créatinine)	Acide méthylhippurique	c, b	U	87
1,5 mg/l (14,1 µmol/l)	xylène	b	S	87

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: **Docamin Decklack Komp. A**

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

Source: 87 - 87

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Notations	Source
*1)	100	435	200	870	H OL B	26

*1): INRS, NIOSH. Ne doit pas contenir plus de 0,5 % en vol.de benzène.. OL pour le p-xylène.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2000/39	221	50	442	100	Skin	24

Source: 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Alcool n-butylque

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
2 mg/g Kreatinin	U	d	1-Butanol	14
10 mg/g Kreatinin	U	b	1-Butanol	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m ³	Date d'émission	Source
*1)	1(l)	100	310	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Durée	Source
MAK	4x	50	150	200	600	15(Miw)	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Notations	Toxicité critique	Source
*1)	50	150	50	150	SSC	Yeux{TC} & VRS{TC}	26

*1): INRS, NIOSH. La VLE ne doit pas en moyenne être dépassée durant une intervalle de 15 minutes.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Toluène

Allemagne

Valeur	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Paramètre	Source
1,0 mg/l	B	b	Toluol	14
3,0 mg/l	U	c, b	o-Kresol	14

Source: 14 - TRGS 903

Allemagne

Remarque	Valeur Limite Plafond	Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Date d'émission	Source
*1)	4(II)	50	190	01/06	13

*1): Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der Deutschen Forschungsgemeinschaft. Europäische Union. Hautresorptiv. Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden.

Source: 13 - TRGS 900

Autriche

Domaine de validité	Résorption de l'épiderme par sensibilisateur	Fréquence par équipe	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Toxique pour la reproduction	Source
MAK	H	4x	50	190	100	380	15(Miw)	d	15

Source: 15 - Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

Suisse

Valeur	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Matériau d'analyse	Remarque	Source
600 µg/l (6,48 µmol/l)	toluène	b	S		87
2 g/g créatinine (1,26 mmol/mmol créatinine)	Acide hippurique	c, b	U	N, X	87
0,5 mg/l (4,62 µmol/l)	o-crésol	b, c	U	Q	87

Source: 87 - 87

Suisse

Remarque	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Notations	Toxicité critique	Source
*1)	50	190	200	760	H OL B RF3 RE3 SSC	Vue, SNC{TC HU}	26

*1): DFG, HSE, INRS, NIOSH. Ne doit pas contenir plus de 0,5 % en vol. de benzène.

Source: 26 - Grenzwerte am Arbeitsplatz 2014 (SUVA)

Europe

Date d'émission	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Notent	Source
2006/15	192	50	384	100	Peau	24

Source: 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non–appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	caractéristique
pH	
PH:	non applicable
Point d'éclair [°C]	26 °C
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	1.0 %
Valeur limite supérieure:	13.1 %
Densité [g/cm ³]	1.4 g/cm ³

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	290 °C
Temps d'écoulement [s]	300 s
Température:	23 °C
Type de godet:	6 DIN 53211

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Docamin Decklack Komp. A

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

Essai de séparation des dissolvants < 3%
[%]

Teneur en solvant [%] 22.7

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter forte chaleur.
fort rayonnement UV

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Autres données (chapitre 11.) On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight <= 700)

Toxicité aquatique [mg/l]	Source
101	100

Source: 100 - 100

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Docamin Decklack Komp. A

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination


13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Non dangereux selon ADR / RID. Le marquage selon ADR / RID ne se applique pas pour les contenants d'une capacité <450 L.	Non dangereux selon IMDG. Le marquage selon IMDG Void pour les contenants d'une capacité <30 l	
14.2 Nom d#expédition des Nations unies			Paint
14.1 No ONU			1263
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			3
14.4 Groupe d'emballage			III
Étiquettes			3 - Liquide inflammable 

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC

EU (g/l): 319

CH (g/kg): 228

*Directive Decopaint 2004/42/IIA(j)500(2010)319

Limitation d'emploi. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

Classification de risque selon le VbF A II

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation	inflammable
Autres réglementations	3208.9000
Remarque:	Zolltarifnummer yes (2002/95/EG)
Remarque:	RoHS–Konformität

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de R	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R22: Nocif en cas d'ingestion. R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R38: Irritant pour la peau. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Teneur en taux de H	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Énoncé des classes de risque	Flam. Liq.: Liquide inflammable Acute Tox.: Toxicité aiguë Skin Irrit.: Irritation cutanée Eye Dam.: Lésions oculaires graves Skin Sens.: Sensibilisation cutanée Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique Eye Irrit.: Irritation oculaire STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un. Repr.: Toxicité pour la reproduction Asp. Tox.: Danger par aspiration

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE



Désignation commerciale: Docamin Decklack Komp. A

No d'article: F 7050

Date de révision: 18.05.2015

Version: 3/fr

Remplace la version du: 15.10.2013

Date d'impression: 18.05.2015

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.

*Modification par rapport à la dernière version

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *. Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

*classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Liq. 3; H226	
Acute Tox. 4; H332	
Skin Irrit. 2; H315	
Eye Dam. 1; H318	
Skin Sens. 1; H317	
Aquatic Chronic 2; H411	

Notes de traitement

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Autres informations

Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .

Restrictions conseillées

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.